Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mercredi 22 novembre 2017

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS et POUVOIRS

Michel HIRIART, CDG des Pyrénées Atlantiques (*pouvoir de Jean-Claude WEISS, CDG de Seine Maritime) ;* **Loïc CAURET**, CDG des Côtes d'Armor*;* **Roland LABRANDINE***,* CDG du Puy-de-Dôme; **Philip SQUELARD**, CDG de Loire Atlantique ; **Gilles ADELSON**, CDG de la Guyane ; **Daniel LEROY**, CDG de Seine et Marne (*pouvoir de Marcel LALONDE, CDG de l'Aisne*) ; **Marc GODEFROY**, CDG du Nord ; **François FORIN**, CDG de Meurthe-et-Moselle ; **Jean-Louis NOUHAUD**, CDG de la Haute-Vienne *(pouvoir de Jean-Pierre LASSERRE, CDG de la Corrèze)* ; **Antoine de MENTHON**, CDG de la Haute-Savoie; **Reine BOUVIER**, CDG du Gard *(pouvoir de Roger RECORS, CDG de la Gironde)* ; **Michel LORENTZ**, CDG du Bas-Rhin ; **Gérard MANET**, CDG de la Loire ; **Michel BACHELARD**, CDG de la Côte d'Or ; **Maurice BARTHELEMY**, CDG de l'Aveyron *(pouvoir de Claude DOMEIZEL*, CDG des Alpes-de-Haute-Provence); **Jean-Jacques BERNARD**, CDG d'Ille-et-Vilaine (*pouvoir de Guy BRANCHUT, CDG de la Charente*); **Roland BRAY**, CDG du Cantal; **Jean-Marc FRIZOT**, CDG de Saône-et-Loire; **Florence GALZIN**, CDG du Loiret (*pouvoir de Jean-Gérard PAUMIER, CDG d'Indre-et-Loire*) ; **Marcel LALONDE**, CDG de l'Aisne ; **Joseph MERCERON**, CDG de la Vendée ; **Antoine OTTAVI**, CDG de la Corse du Sud ; **Auguste PICOLLET**, CDG de la Savoie ; **Claude PONZO**, CDG du Var ; **Patrice VALENTIN**, CDG de la Marne ; **Alain VASSELLE**, CDG de l'Oise ; **Martial de VILLELUME**, CDG de Charente Maritime.

EXCUSÉS

Jean-François PEUMERY, CIG de la Grande Couronne ; **Jacques Alain BENISTI**, CIG de la Petit-Couronne ; **Bernard CAILLIAU**, CDG du Pas-de-Calais ; **Régis DEPAIX**, CDG des Ardennes ; **Jean-Claude DEYRES**, CDG des Landes ; **Roger RECORS**, CDG de la Gironde.

Participaient également :

- Madame **Denise BLEUBAR**, Présidente du CDG de la Guadeloupe
- **Thierry SENAMAUD**, Directeur, **Cindy LABORIE**, Responsable des affaires juridiques, **Alexis BOUCHER**, Juriste/Chargé de mission, **Nicole BEAUJOUR**, Assistante de gestion

Présidents présents : 27
Présidents représentés : 6
Présidents présents et représentés : 33

Vérification du quorum

Le quorum (20 Présidents présents et représentés) est atteint. Le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

Michel HIRIART procède à l'appel des membres présents au Conseil d'Administration et à la répartition des pouvoirs blancs.

1. NOUVELLE PRESIDENTE DE LA GUADELOUPE

Michel HIRIART invite Mme **Denise BLEUBAR**, nouvelle Présidente du CDG de la Guadeloupe, à se présenter. Mme BLEUBAR fait part de ses fonctions d'Adjointe au Maire de Baie-Mahault et de nouvelle Présidente du CDG à la suite de la démission de Mme Hélène VAINQUEUR élue Députée.

Michel HIRIAT rappelle que Mme VAINQUEUR siégeait au conseil d'administration de la Fédération et propose aux administrateurs de nommer Mme BLEUBAR, administratrice en remplacement de Mme VAINQUEUR.

Il fait lecture de l'article 2.g des statuts de la Fédération qui prévoit : *« En cas de vacance en cours de mandat d'un ou plusieurs postes de membre du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration peut pourvoir à leur remplacement à titre provisoire.*
Ces membres restent en fonction jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale qui procède à l'élection des membres dont le poste était devenu vacant. »

Les membres du Conseil d'administration adoptent la proposition du remplacement de Mme VAINQUEUR par Mme BLEUBAR au sein du CA de la Fédération.
Il sera proposé aux membres de l'Assemblée générale le 14 décembre de valider ce remplacement.

2. DESIGNATION DU NOUVEAU TRESORIER ADJOINT

Michel HIRIART indique qu'à la suite de la démission de Mme Catherine DI FOLCO de ses fonctions de Présidente du CDG du Rhône, du fait du non-cumul des mandats, il est nécessaire que le Conseil nomme un nouveau Trésorier adjoint.
Pour désigner un membre du bureau, le vote de l'assemblée générale n'est pas nécessaire. Toutefois, la proposition pourra être validée définitivement en AG le 14 décembre.

Michel HIRIART propose que le/la prochain/e Président/e du CDG du Rhône, qui sera élu(e) le 11 décembre, occupe, en lieu et place de Mme DI FOLCO, la fonction de Trésorier adjoint au sein du bureau de la Fédération.

Cette proposition est adoptée.

3. CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN MEME TEMPS QUE L'AG DU 14 DECEMBRE

Michel HIRIART fait lecture de l'article 2. a des statuts selon lequel *« les Présidents de Centres de Gestion non administrateurs détenteurs d'un mandat de parlementaire peuvent siéger de droit au Conseil d'administration sans avoir le droit de vote »*.

Il indique que la loi sur le non-cumul des mandats étant entrée en vigueur, il convient de procéder à la suppression de cet alinéa.

La tenue d'une Assemblée générale extraordinaire est indispensable pour procéder à toute modification des statuts.
Celle-ci pourra se tenir le 14 décembre prochain, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire.

Cette proposition est adoptée.

Michel HIRIART souligne l'importance de maintenir des liens de collaboration et de proximité avec les parlementaires. Il propose de convier les cinq parlementaires anciens présidents de CDG aux réunions de l'Assemblée générale et du conseil d'administration. Il s'agit de :

- Catherine DI FOLCO, Sénateur du Rhône
- Viviane MALET, Sénateur de la Réunion
- Alain BERTRAND, Sénateur de la Lozère
- Michel AMIEL, Sénateur des Bouches du Rhône
- Hélène VAINQUEUR, Député de la Guadeloupe.

4. CALENDRIER DES REUNIONS 2018

Michel HIRIART indique aux administrateurs que sera présenté lors de la prochaine Assemblée Générale le calendrier des réunions pour 2018.

Pourrait être proposé le calendrier suivant :

- **Calendrier prévisionnel des Conseils d'administration 2018**

CONSEIL D'ADMINISTRATION
2018
Jeudi 25 janvier

Jeudi 29 mars
Jeudi 17 Mai
Jeudi 27 septembre
Mercredi 21 novembre

ASSEMBLEE GENERALE
2018
Vendredi 8 juin
Jeudi 13 décembre

Congrès : 6, 7 et 8 juin

Ce calendrier est validé par le Conseil d'Administration.

Jean-Louis NOUHAUD et **Reine BOUVIER** émettent une réserve : que les dates indiquées ne soient pas déjà prévues pour d'autres réunions d'instances comme le CNFPT ou la CNRACL.

5. RELATIONS INSTITUTIONNELLES

- **Rencontre avec Jacqueline GOURAULT (8 novembre)**

Michel HIRIART indique qu'une rencontre avec Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur, a été organisée le 8 novembre.

Il s'agissait de la sensibiliser sur l'évolution des Centres et les impacts de la réforme territoriale sur ces établissements.

Ont ainsi été évoquées les questions suivantes :
- La montée en puissance des EPCI et le possible chevauchement de missions
- La condition de la désaffiliation aux CDG
- La mise en œuvre de nouvelles missions par les CDG
- La question de l'assujettissement à la TVA
- La revue de dépenses
- La mise en place du GIP informatique
- La question de l'adhésion obligatoire au socle commun
- La création d'un Centre national de coordination des CDG.

Mme Jacqueline GOURAULT a ouvert la journée thématique qui s'est déroulée hier. Elle s'est montrée particulièrement sensible à l'évolution de la sphère territoriale et de ses incidences sur les Centres de gestion.

Loïc CAURET souligne l'importance de la question de la désaffiliation des EPCI, certaines organisations syndicales souhaitant que les CAP puissent être organisées au niveau local et non plus par le CDG.

Florence GALZIN indique qu'à Orléans, ce sont surtout les organisations syndicales qui ont voté contre la désaffiliation.

Michel HIRIART fait état d'une rencontre avec François DELUGA au cours de laquelle a été évoquée la mise en place du GIP informatique et la mutualisation du site emploi territorial.
Michel HIRIART et **Martial de VILLELUME** se félicitent de la volonté du Président du CNFPT de mutualiser le SET même si la migration de 60 CDG environ devra être anticipée.

Thierry SENAMAUD évoque le projet de bourse de l'emploi inter-fonctions publiques.

Dans le cadre de l'ordonnance n°2017-543 du 13 avril 2017 portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique il est prévu au travers de l'article 2 la mise en place d'un portail de l'emploi public, visant à court terme à présenter une vitrine unifiée des sites existants représentatifs de l'emploi public en France.
Cette ordonnance prévoit également que ce dispositif devra être opérant dès le mois de janvier 2019.

Une réunion interministérielle sur la mise en œuvre du portail commun de l'emploi public a été organisée le 17 novembre par la DGAFP.

Plusieurs scénarii sont possibles concernant la construction de ce portail de l'emploi public :

- développer un nouvel outil qui prendrait en compte la totalité des nouvelles fonctionnalités souhaitées ainsi que les particularismes afférents à chaque versant de la fonction publique
- s'appuyer sur les outils de publication des offres actuellement utilisés (BIEP ou SET) et de les faire évoluer vers une version mutualisée entre les 3 versants de la fonction publique
- « aspirer » les différentes offres d'emplois ainsi que les avis de recrutement publiés sur les bourses d'emplois existantes au sein des trois versants de la fonction publique afin de les publier sur un portail commun.

Thierry SENAMAUD précise qu'un audit va être lancé afin d'envisager l'ensemble de ces scénarii.

- **<u>Auditions sur le projet de loi de finances pour 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (11 octobre et 6 novembre)</u>**

Michel HIRIART indique que la Fédération a été auditionnée dans le cadre de l'examen de ces deux textes au Parlement le 11 octobre par Mme Emilie CHALAS, Député de l'Isère, et le 6 novembre par Mme Catherine DI FOLCO, Sénateur du Rhône. Ces deux parlementaires sont les rapporteurs pour avis des deux commissions des lois sur les crédits du programme *« Fonction publique »* du projet de loi de finances pour 2018.

Ces auditions ont porté notamment sur la baisse souhaitée par l'exécutif du nombre de fonctionnaires territoriaux, plus globalement sur l'évolution des effectifs de la FPT, sur les mesures législatives et réglementaires ayant eu un impact sur la masse salariale des collectivités territoriales.

- **<u>Rencontre avec la DGFiP sur la question de l'assujettissement à la TVA (14 novembre)</u>**

Loïc CAURET rappelle que la question de l'assujettissement à la TVA s'est posée de manière plus importante cette année, le CDG des Côtes d'Armor risquant de subir un redressement pour les missions d'archivage, d'informatique, d'hygiène et de sécurité (aide à l'élaboration du document unique), de droit des sols et de conseil en organisation.

Il souligne la méconnaissance des Centres de Gestion par les services de la direction de la législation fiscale. Il a fallu expliciter ce qu'est un établissement public, quelles sont les missions exercées par les CDG, leurs modes de fonctionnement, les relations avec les collectivités. Cette rencontre fut l'occasion de présenter les missions facultatives des centres et les évolutions législatives récentes les concernant, de manière à assurer la bonne compréhension de ces activités par l'administration fiscale.
Les échanges ont également porté sur la notion de *« groupements de communes »* qui font l'objet de certaines exonérations comme la taxe sur les salaires.
La question se pose de savoir si l'Etat veut imposer les collectivités à la TVA.

Thierry SENAMAUD rappelle que certains Centres avaient déjà alerté en 2015 la FNCDG sur cette question et, lors de l'Assemblée Générale de décembre 2016, a été actée la commande d'une étude juridique auprès d'un cabinet spécialisé.

Il s'agissait de disposer d'une analyse et d'un argumentaire destiné à faire prévaloir le non assujettissement à la TVA des missions facultatives des CDG. Cette étude mettait en avant deux séries d'arguments.

Tout d'abord, les CDG peuvent tenter de se prévaloir des règles de droit public afin de soutenir qu'ils se situent hors du champ de la concurrence et ne sont donc pas assujettis à la TVA.

Notamment, les CDG pourraient invoquer l'exception *"in house"* pour ne pas être qualifiés d'opérateurs agissant sur un marché concurrentiel soumis à TVA.

Cependant, l'application de cette théorie nécessite la réunion de critères cumulatifs exigeants et, si les Centres en remplissent sans nul doute la grande majorité, d'autres peuvent être plus difficilement considérés comme étant remplis.

A supposer que les activités relèvent du champ d'application de la TVA, l'étude concluait que les CDG peuvent tenter de se prévaloir des règles de droit fiscal pour soutenir que la TVA ne leur serait pas applicable.

D'une part, ces activités ne sont pas des prestations onéreuses au sens de l'article 256 I du Code Général des Impôts. Notamment, toute mission facultative qui serait financée par des cotisations additionnelles assises sur la masse salariale de la collectivité, serait en dehors du champ d'application de la TVA.

D'autre part, elles ne devraient pas être soumises à la TVA puisque les besoins des collectivités que les CDG visent à satisfaire ne donnent pas lieu à la perception, par ces collectivités, de recettes soumises à la TVA et que, dès lors, les propres missions des CDG ne devraient pas être soumises à cette taxe. Il s'agit de l'application d'une doctrine fiscale opposable à l'Administration.

Les représentants de la DLF, lors de la réunion du 14 novembre, ont évoqué la possibilité de solliciter un rescrit. La procédure du rescrit fiscal général permet de demander à l'administration fiscale d'expliciter comment la situation doit être traitée au regard des règles fiscales. La réponse de l'administration, appelée rescrit fiscal est opposable sous certaines conditions. Il ne s'agira en aucun cas d'une exonération définie par les textes.
Le rescrit permettra toutefois d'orienter les positions des contrôleurs locaux et des CRC.

Loïc CAURET ajoute que les services financiers des Côtes d'Armor ayant décidé de poursuivre la démarche de redressement, le CDG exercera un recours contentieux.

- **<u>La mission IGF/IGAS : modèle de financement de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (10 octobre)</u>**

Alexis BOUCHER indique que la FNCDG a été auditionnée par l'IGF et l'IGAS le 10 octobre sur l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et le financement du FIPHFP.
Il s'agissait de recueillir la perception des Centres de Gestion sur ces questions.

Préalablement à cette rencontre, un questionnaire a été adressé à l'ensemble de Centres afin de connaître leur avis sur le FIPHFP et les dispositifs d'aide au recrutement et au maintien des travailleurs handicapés. 43 CDG ont transmis des éléments sur les points forts et faibles du partenariat avec le FIPHFP. Parmi les points forts, ont été évoqués :

- la sensibilisation des acteurs publics sur les possibilités d'accompagnement par le FIPHFP
- le renforcement des équipes des CDG avec la création d'une cellule handicap

- la coordination des partenaires pour le maintien dans l'emploi avec la mise en place d'actions concertées et un partage des savoirs.

Alexis BOUCHER souligne que les points faibles recensés portent sur :
- les difficultés de communication : plateforme téléphonique à renforcer, multiplicité des interlocuteurs, méconnaissance des dispositifs d'aide…
- l'éligibilité de certaines actions au financement qui fluctue dans le temps
- le temps de réponse du FIPHFP.

Alexis BOUCHER précise que même si une 4ème convention FIPHFP/CDG est bien prévue, une réduction budgétaire d'environ 25% est programmée.

Jean-Jacques BERNARD et **Alain VASSELLE** font état de baisses déjà observées des aides dans les collectivités notamment sur des actions telles que l'ergonomie, l'accessibilité. Les démarches ont été engagées et le FIPHFP n'a pas informé de la suppression de la prise en charge du financement de ces actions.

- **La mission IGAS : évaluation de la convention d'objectifs et de de gestion (COG) 2014-2017 de la CNRACL (16 novembre)**

Michel HIRIART indique que par lettre de mission du 3 août 2017, l'IGAS a été chargée par le Ministère des solidarités et de la santé, d'une part, le Ministère de l'action et des comptes publics, d'autre part, de mener l'évaluation de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2014-2017 de la CNRACL.

Alexis BOUCHER souligne que cette troisième convention se donnait pour ambition de renforcer les outils de pilotage du régime et de sécuriser son financement, d'apporter un service simple et adapté à chaque assuré en renforçant ses partenariats, de maintenir une qualité de service élevée en s'appuyant sur une maîtrise active des risques et d'assurer la performance et l'efficience de la gestion.

La mission confiée à l'IGAS a pour objectif d'évaluer les différents processus de gestion et les modalités de fonctionnement de la CNRACL.

Cette mission vise en particulier à évaluer 3 aspects de la gestion de la CDC dans le cadre du mandat qui lui a été confié par la CNRACL :
- le système d'information
- la politique d'action sociale
- et l'amélioration de l'efficience.

Alexis BOUCHER indique que la FNCDG a été auditionnée par les inspecteurs de l'IGAS le 16 novembre et qu'un document d'analyse sera adressé à la mission.

Alain VASSELLE note que la CNRACL devrait mieux indemniser les CDG pour le travail accompli pour le compte de la caisse auprès des collectivités.

- **Participation à la commission RH de l'AdCF (26 octobre)**

Michel HIRIART informe les administrateurs que la FNCDG a été conviée à participer à la dernière Commission RH de l'AdCF qui s'est tenue le 26 octobre dernier.

Cindy LABORIE précise qu'outre une présentation des études FNCDG/ANDCDG sur l'emploi territorial, lors de cette rencontre, les débats entre le Président de la FNCDG et les représentants des communautés ont été l'occasion d'évoquer plusieurs questions : quelles complémentarités entre centres de gestion et grandes et moyennes communautés ? comment financer l'expertise RH dont ont besoin les plus petites collectivités si les plus grandes et moyennes d'entre elles ne sont pas solidaires financièrement ? les centres de gestion sont-ils à la bonne échelle ?

Cette rencontre était importante à plusieurs égards :
- La prise de position de l'ADGCF d'aller vers une gestion mutualisée de l'ensemble des agents des communes membres
- La volonté de certains participants à la réunion de créer des services communs en matière de RH.

Loïc CAURET souligne qu'un courrier pourrait être adressé au nouveau Président de l'AdCF, Jean-Luc RIGAUT, afin de connaître la position du CA de l'AdCF sur ces questions.

- **<u>Rapport revue des dépenses</u>**

Michel HIRIART informe les administrateurs de la publication le 15 novembre dernier du rapport « revue des dépenses », auquel la Fédération a contribué.

Il souligne la valorisation des Centres de Gestion dans ce document : leur expertise et leur montée en puissance sont reconnues. Les auteurs du rapport soulignent l'expertise renforcée des CDG depuis la précédente mission menée par l'IGA en 2014. Les CDG sont incontournables pour l'exercice de leurs missions : simplification des démarches, rôle de tiers de confiance, optimisation des coûts avec l'effet de masse, sécurisation juridique des procédures.

Thierry SENAMAUD souligne que le rapport exploite très largement l'enquête menée par la FNCDG en mai dernier. Il fait lecture de certains passages du document. Les auteurs du rapport préconisent d'attribuer aux CDG de nouvelles compétences ou d'étendre certaines à l'ensemble des collectivités : contrats-groupe en matière d'assurance statutaire, généralisation de l'utilisation des prestations de remplacement ou de l'édition des paies…

Concernant la mutualisation inter-Centres, la mission souligne l'intérêt d'un développement des collaborations régionales et nationales, voire à terme, la création de Centres régionaux de gestion et d'un centre national de coordination.

Toutefois, *« la modestie des économies potentielles susceptibles d'être générées par cette nouvelle architecture, le risque de déstabilisation d'un réseau de CDG qui a su s'organiser pour répondre toujours davantage aux attentes des collectivités territoriales conduisent la mission à ne pas recommander de modifier*

la structure actuelle du réseau des CDG, mais à privilégier la piste bien plus prometteuse d'une mutualisation renforcée de leurs missions. »

La piste d'antennes départementales semble écartée.

Michel HIRIART note que la Fédération partage cette proposition de consolider le réseau des CDG sans les déstabiliser.

Si la mutualisation inter-CDG est indispensable pour répondre aux besoins d'expertise des collectivités et apporter plus grandes efficacité et efficience, celle-ci ne doit pas évoluer vers la création de Centres régionaux de gestion.

Concernant l'instauration d'un établissement public national, que prône la Fédération depuis de nombreuses années, celui-ci doit demeurer une émanation exclusive des Centres de Gestion et exercer des missions de coordination, à coût constant.

Thierry SENAMAUD fait état des exemples de mutualisation inter-CDG présentés dans le rapport. Ceux-ci se sont développés depuis 2007, notamment en matière de concours. Sur ce point, la mission recommande que les CDG puissent passer systématiquement par la cellule pédagogique existante pour l'élaboration de leurs sujets de concours et d'examen.

La mission recommande de construire, avec les CDG coordonnateurs, la DGCL et la DGAFP, un dispositif unifié à l'échelle nationale d'inscription aux concours, contribuant à la prévention de l'absentéisme mais également de simplifier, sans alourdir les charges des collectivités territoriales et en préservant les ressources du CNFPT et des CDG, le circuit des flux financiers qui les relie.

Les rapporteurs rappellent dans leur document que le CNFPT rétribue chaque année les Centres de Gestion coordonnateurs régionaux sur la base d'une enveloppe définie en 2008. Cette procédure pose des difficultés tant d'ordre juridique qu'organisationnel et financier.
La mission propose que le CNFPT ne prélève plus cette part de cotisation auprès des collectivités.

Les auteurs du rapport préconisent d'aller plus loin en matière de mutualisation en confortant le mouvement entamé au sein du réseau des CDG, au moyen d'une coordination régionale obligatoire portant sur une liste élargie de missions, s'appuyant sur un schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation élaboré par le CDG coordonnateur. Cette obligation d'élaboration des schémas régionaux de coordination, de mutualisation et de spécialisation serait assortie d'une évaluation obligatoire à l'issue de leur mise en œuvre afin d'envisager d'étendre à toutes les collectivités territoriales l'obligation d'adhérer au *« socle commun »* élargi.

Michel HIRIART rappelle que certaines coopérations régionales et interrégionales s'orientent déjà vers une collaboration plus approfondie. C'est le cas par exemple en matière de documentation, de conseil en organisation, de conseil juridique…

Concernant le socle obligatoire, il convient de noter que dans 77% des CDG, entre 50 et 75% des collectivités non affiliées ont adhéré au socle.

Michel HIRIART note également que la FNCDG soutient la mise en place d'une plateforme nationale d'inscription aux concours et le reversement des coûts des concours transférés depuis de nombreuses années.

Jean-Jacques BERNARD note deux éléments importants :

- Le rapport de 2017 enterre certaines pistes évoquées par l'IGA en 2014 et notamment la suppression du niveau départemental et la fusion avec le CNFPT
- Le rapport préconise un recours massif des collectivités à certains services du CDG comme la gestion des paies.

6. PRESENTATION DES RAPPORTS STATUTAIRES (RAPPORT D'ACTIVITE, RAPPORT D'ORIENTATION, RAPPORT FINANCIER)

→ Rapport d'activité 2017 :

Michel HIRIART cède la parole à Antoine de MENTHON pour la présentation du rapport d'activité.

Antoine de MENTHON met en évidence la densité du rapport d'activité. Celui-ci témoigne d'une très forte activité de la Fédération, à laquelle s'est ajoutée la mise en place du GIP informatique des CDG.

La Fédération a poursuivi en 2017 sa mobilisation en faveur du renforcement des Centres de Gestion mais également pour apporter des réponses concrètes aux besoins d'information et d'accompagnement des collectivités et des établissements publics.

Elle a apporté sa contribution au débat public et à l'actualité législative et règlementaire, informé et conseillé les élus, et valorisé les initiatives locales.

Ce document présente également les différents outils de communication développés cette année comme les journées thématiques en région ou le mooc « *maire employeur* ».

Le rapport présente les activités de la Fédération sur l'année 2017 et comporte six parties :

1- La mobilisation de la FNCDG sur la mise en œuvre des réformes territoriales et statutaires

2- La promotion de l'action des CDG et la sensibilisation aux problématiques rencontrées par ces établissements auprès des pouvoirs publics et des collectivités

3- La vie du réseau des Centres de Gestion

4- L'observation de l'emploi territorial

5- La communication et l'information

6- Les éléments d'activité de la Fédération.

Antoine de MENTHON insiste sur certains travaux comme l'accompagnement des fusions d'EPCI, la charte sur le référent déontologue, la mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire dans une quarantaine de Centres, les études sur l'observation de l'emploi public, l'organisation de quatre journées thématiques, la mise en place du PASRAU, le guide de formation en ligne pour les maires employeurs.
Il revient également sur le rôle toujours plus important de force de propositions de la Fédération auprès des pouvoirs publics : les auditions et les rencontres avec le Parlement et les administrations centrales sont de plus en plus fréquentes.

Gérard MANET et **Jean-Louis NOUHAUD** posent la question de la mise en œuvre du RIFSEEP : a-t-on plus d'information sur le CIA ?

Michel HIRIART précise que sur cette question la position de la DGCL n'a pas évolué : le CIA doit représenter une part significative du régime indemnitaire.

Michel HIRIART évoque la médiation préalable obligatoire et rappelle que les CDG volontaires doivent adresser leur délibération à la Fédération avant le 15 décembre prochain.

Suite à la présentation du rapport d'activité, aucun administrateur ne souhaite apporter de modifications à ce document. Il est adopté et sera présenté en Assemblée Générale.

→ Rapport financier 2017 :

Jean-Louis NOUHAUD présente le rapport financier qui se compose de trois parties :

1. Bilan de l'exercice 2016
2. Bilan prévisionnel au 31 décembre 2017
3. Proposition de budget pour l'année 2018

Concernant le bilan de l'exercice 2016, celui-ci fait apparaitre un résultat positif de 61 864€ euros et une stabilité des dépenses de fonctionnement (– 4.86 % par rapport au budget prévisionnel voté l'an dernier en AG), malgré les dépenses imprévues engagées concernant la réalisation par l'entreprise Bearing Point de la première phase du schéma directeur des systèmes d'information des centres de gestion pour un montant de 122 283 euros, et la mise en fonctionnement du système de visio-conférence pour 23 985 euros. Ce système a permis de réaliser, depuis sa mise en place, 1 447 heures de réunions. Ces deux opérations ont été actées à la toute fin 2015 ou au début de l'année 2016 et n'avaient par conséquent pas été budgétées.

Les charges se répartissent ainsi :

- charges de personnel : 45.45%. A noter une baisse de 8.4% par rapport au budget voté en AG

- frais de communication et liés à l'organisation de manifestations : 16.15% (-25.9% par rapport au budget voté en AG)

- charges à caractère général (location immobilière, frais postaux et téléphoniques, équipements, documentation, déplacements dans les Centres…) : 12.37% (-14.48 % par rapport au budget prévisionnel)

- frais de fonctionnement des instances (AG, CA, commissions…) : 6.23% (-18% par rapport au prévisionnel)

- charges liées au site internet 5.59% (-27% par rapport au prévisionnel).

Jean-Louis NOUHAUD rappelle que la maîtrise des dépenses reste un objectif continuellement poursuivi. Les frais liés au fonctionnement des instances recouvrent principalement la réception et la location de salles.

L'organisation de manifestations et de salons a été importante en 2016 avec :
- Le salon des Maires du 31 mai au 2 juin 2016
- L'organisation de deux journées thématiques
- Les Salons préventica de Lille et Rennes
- Le salon du travail et de la mobilité
- La Conférence nationale de l'emploi territorial
- Trois webconférences.

En 2016, 96 Centres de Gestion ont réglé leur cotisation, ce qui représente une recette de 1 096 290 euros.

Pour le bilan prévisionnel de 2017, Jean-Louis NOUHAUD indique qu'il présenterait un résultat négatif d'environ 58 000 euros. Celui-ci s'expliquant par d'importantes dépenses imprévues liées à la mise en place du GIP. Cela se traduit par l'usage de nouveaux locaux situés au même niveau que ceux de la FNCDG, dans les locaux du CNFPT, des frais de recrutement du Directeur des systèmes d'information, des frais de consultation du cabinet d'avocats Landot et associés, l'achat de matériels informatiques (2 ordinateurs portables, une imprimante et du mobilier de bureau) et l'organisation des réunions afin que le GIP soit pleinement opérationnel au 1er janvier 2018. Par convention entre le GIP et la Fédération, une partie de ces dépenses sera remboursé (environ 23 000 euros).

Par ailleurs, certaines recettes liées au sponsoring du congrès 2018 représentant environ 150 000 euros n'ont pas encore été versées.

Jean-Louis NOUHAUD précise que les charges de fonctionnement continueraient d'être maîtrisées (–20%), les coûts liés aux copies et à l'envoi de documents, aux déplacements des personnels de CDG avec la mise en œuvre de la visio-conférence et aux honoraires de cabinets ayant été réduits.
La ligne Journée thématique et Web conférences est en hausse du fait de l'organisation de 4 journées thématiques au lieu de 2 et de la forte prise en charge des frais afférents par la fédération.
La ligne salon des Maires a été revue à la hausse compte tenu du changement d'emplacement et de la plus grande surface du stand.

Pour 2018, la présentation du budget prévisionnel reprend les différentes lignes budgétaires de dépenses, regroupées par chapitre selon leur nature.
Jean-Louis NOUHAUD souligne l'importance de la ligne communication en 2018 du fait de l'organisation du congrès de la Baule et de la Conférence nationale de l'emploi territorial.
Le budget prévisionnel fait apparaître une maîtrise des dépenses et le maintien du taux de la cotisation à 1.50 € par agent géré, taux voté à la baisse depuis l'année 2015.

Suite à la présentation du rapport financier, aucun administrateur ne souhaite apporter de modifications à ce document. Il est adopté et sera présenté en Assemblée Générale.

→ Rapport d'orientation 2018 :

Michel HIRIART indique qu'au-delà des missions courantes de la FNCDG et des sollicitations, de plus en plus nombreuses des pouvoirs publics, le programme de travail de pour l'année 2018 aborde des questions structurantes pour les Centres de Gestion et la Fédération, dans un contexte de mise en œuvre de profondes réformes territoriales et statutaires et à l'approche d'échéances d'électorales majeures.

Il est axé principalement autour de 12 actions :

- Etude relative à l'évolution de l'exercice des missions obligatoires et facultatives : une analyse de l'enquête globale sur l'activité des Centres

- Les CDG porteurs d'une intermédiation : étude relative au développement de ce rôle et de son impact dans la relation collectivité-CDG

- Fédération et coopération régionale / interrégionale des Centres de Gestion : favoriser les mutualisations choisies

- Faciliter la création d'une Bourse de l'emploi inter fonctions publiques

- Soutien de la Fédération a la réalisation des objectifs du GIP Informatique des CDG

- Congres FNCDG 2018

- Conférence nationale de l'emploi territorial (CNET) 2018

- Journée Thématique en région

- Les données sociales de la FPT… Une synthèse de l'observation régionale de l'emploi (en partenariat avec l'ANDCDG)

- Panorama de l'emploi (7ème édition en partenariat avec l'ANDCDG)

- Baromètre HoRHizons 2018 (4ème édition en partenariat avec l'AMF, le CNFPT, l'ADF, Régions de France, le CSFPT)

- Guide de bonnes pratiques Ressources Humaines, en partenariat avec l'ADCF

Michel HIRIART rappelle que par ailleurs, la sensibilisation autour de la création d'un établissement public sera poursuivie.

Cindy LABORIE fait un point d'étapes sur l'organisation du Congrès qui se déroulera du 6 au 8 juin au Palais Atlantia de la Baule.
Le programme prévisionnel est adopté, le congrès se déroulera autour de deux tables-rondes et deux ateliers :

- Le mercredi après l'ouverture à 14h et l'inauguration du salon exposants, la première table-ronde portera sur l'évolution de la sphère locale, les réflexions *« Action publique 2022 »* et l'adaptation des CDG à ces bouleversements
- La table-ronde sera suivie d'une visite des marais salants de Guérande et d'un cocktail dinatoire au palais des congrès
- Le jeudi matin la table-ronde portera sur la question du statut de la Fonction publique et de l'évolution des effectifs territoriaux
- Les deux ateliers du jeudi après-midi seront consacrés aux thématiques suivantes : *« L'expertise technique des Centres de Gestion : un appui de confiance aux collectivités et établissements » et « La mise en place d'un projet d'administration : le rôle d'accompagnement des CDG ».*
- Le diner de gala du jeudi se tiendra au château de la Potterie à proximité de Nantes
- Le vendredi matin se réunira l'assemblée générale.

Concernant le programme accompagnants, il se déroulera uniquement sur la journée du jeudi et le règlement des prestations devra être effectué préalablement à la tenue du Congrès.

Au jour du Conseil d'administration, une quinzaine d'établissements se sont positionnés en tant que sponsors, ce qui représente environ 70000 euros.

Suite à la présentation du rapport d'orientation, aucun administrateur ne souhaite apporter de modifications à ce document. Il est adopté et sera présenté en Assemblée Générale.

7. COMMUNICATION : MAGAZINE DE LA FEDERATION, BAROMETRE HORHIZONS…

- **Journée thématique du 21 novembre**

Michel HIRIART remercie les présidents présents hier lors de la journée thématique organisée sur la thématique de l'évolution des Centres de Gestion.

Michel HIRIART salue la participation de Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur et de Mme Sylvie ESCANDE VILBOIS, inspectrice générale de l'administration, qui ont toutes deux souligné le renforcement des Centres et leur expertise reconnue par les collectivités.

Cindy LABORIE présente les principaux échanges de la journée, qui a réuni 100 personnes, a été l'occasion d'évoquer deux problématiques principales :

- Quels sont les modes d'intervention et d'organisation des Centres de gestion, dans un contexte territorial mouvant ?
- Comment accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de réformes ? Comment conjuguer nouveaux besoins et nécessité de proximité et d'efficacité ?

Elle indique que le rapport documentaire de la journée est téléchargeable sur le site internet de la Fédération et que les vidéos des interventions sont en montage.

- **Nouveau numéro du magazine « *Fédémag* »**

Cindy LABORIE indique que publié à l'occasion Salon des Maires et des Collectivités Locales, ce magazine, à destination des élus, fonctionnaires et des agents comporte un dossier spécial sur l'observation de l'emploi public : la mise en œuvre des référents déontologues, le métier d'animateur territorial, la convention d'assurance chômage, la conférence des territoires…

- **3ème édition du baromètre HORHIZONS**

Cindy LABORIE précise que le baromètre HORHIZONS 2017 a été présenté lors d'une conférence de presse organisée le 10 octobre dernier.

Cette étude annuelle, en 2017, rassemblait 7 5 acteurs de la Fonction Publique Territoriale : l'AMF, régions de France, l'ADF, la FNCDG et le CNFPT.

Ses résultats sont fondés sur la base d'un échantillon de plus de 800 collectivités et l'étude est bâtie sur des éléments structurels et conjoncturels permettant : des photographies, des projections et des perspectives en matière de ressources humaines des communes et EPCI.

L'étude souligne l'impact fort des réformes législatives et réglementaires sur les politiques de ressources humaines menées par les collectivités ainsi qu'un recours des collectivités, soutenu et en progression, aux Centres de gestion.

- **Nouvelle plaquette de promotion FNCDG/CDG**

Cindy LABORIE souligne que la précédente édition de la plaquette institutionnelle datait de 2014.

Il convenait de l'actualiser pour tenir compte de l'évolution de la Fédération et des Centres de Gestion qui se sont vus confier de nouvelles missions obligatoires et dont le champ des missions facultatives a été étendu et, surtout, sécurisé juridiquement (loi de déontologie, ordonnance CPA…).

Cette nouvelle plaquette, publiée et diffusée à l'occasion du Salon des maires en novembre, présente les compétences des Centres et rappelle les quatre missions principales de la FNCDG :

- Représenter les Centres de gestion auprès de l'ensemble des Pouvoirs publics et des associations représentatives et prendre position sur les projets de textes législatifs et réglementaires concernant la Fonction Publique Territoriale
- Etablir une concertation et des échanges étroits et permanents entre les Centres de Gestion pour la mise en œuvre de leurs compétences et le développement de leurs missions
- Etre une instance de liaison et de représentation avec tous les partenaires institutionnels des Centres de Gestion afin de développer avec eux des actions de coopération
- Valoriser l'action des Centres, promouvoir la Fonction Publique Territoriale et centraliser les informations intéressant les agents et les candidats.

Par ailleurs, cette plaquette met en évidence les chiffres clés de la FNCDG ces trois dernières années.

- **Participation au Salon des Maires**

Cindy LABORIE rappelle que la Fédération dispose d'un stand comme les années précédentes dans le pavillon institutionnel 2.1 (stand C53).

Cette année, sont distribués sur notre stand :

- la 4ème édition du magazine réalisé par la Fédération FédéMag
- le panorama de l'emploi territorial 6ème édition
- la synthèse des données sociales des collectivités territoriales
- le baromètre HoRHizons 2017
- la plaquette institutionnelle FNCDG-CDG.

Une animation organisée par WEKA est prévue sur notre stand à 15h et sera suivie d'un cocktail.

8. QUESTIONS DIVERSES

- **Validation du calendrier des concours**

Alexis BOUCHER rappelle que depuis 2010, les Centres de Gestion élaborent et adoptent un calendrier prévisionnel pluriannuel de dates nationales pour l'ensemble des concours organisés.

Le calendrier 2019-2022 a été validé par la commission concours qui s'est réunie le 6 juillet et est aujourd'hui à l'approbation du CA avant large diffusion.

Les administrateurs adoptent ce calendrier qui pourra être diffusé largement auprès des administrations et du grand public.

- **<u>Demande des éditions WEKA de diffusion de manière expérimentale pendant 3 mois de quelques offres d'emplois mises en ligne par les CDG</u>**

Cindy LABORIE indique que les éditions WEKA, dans le cadre du réseau étoile, vont diffuser des offres d'emploi, majoritairement de catégorie A, à partir du 1er janvier 2018.

Il est proposé que 2 ou 3 CDG puissent diffuser une partie de leurs offres à titre gracieux sur cet espace pendant 3 mois.

L'objectif est d'assurer une meilleure visibilité nationale des offres des collectivités territoriales.

Si des CDG sont intéressés, il convient qu'ils se rapprochent de l'équipe de la FNCDG.